

Par Willard & Eisenman.

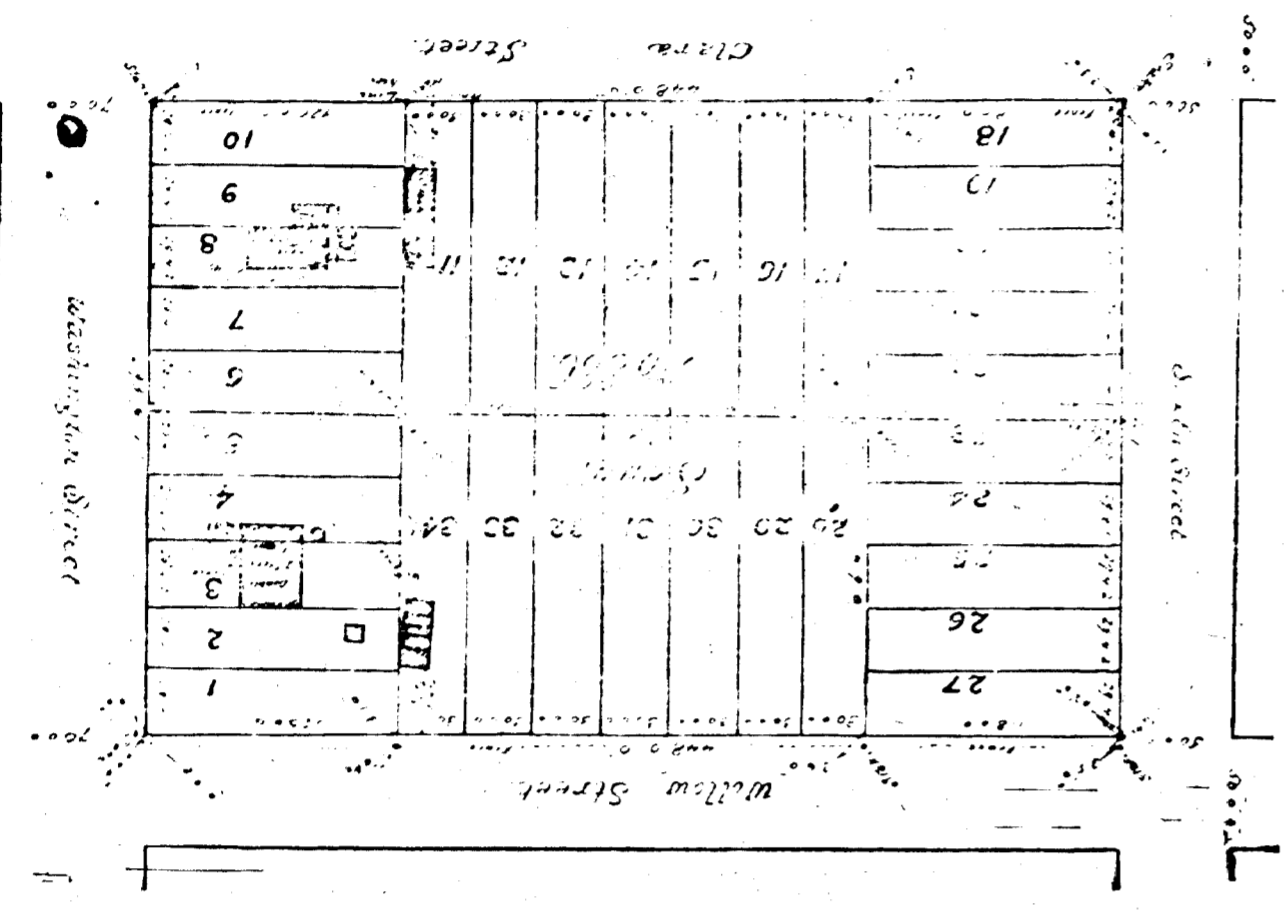
Speculateurs et Placeurs Attention ! Une Occasion pour Acquérir de Splendides Terrains Dans le Quatrième District, Voisinage Complètement Amélioré.

LIQUIDATION DE LA PEOPLES BREWING CO.

LIQUIDATION DE LA PEOPLES BREWING CO. LIQUIDATION DE LA PEOPLES BREWING CO. LIQUIDATION DE LA PEOPLES BREWING CO.

VINGT-QUATRE TERRAINS.

DEVANT ETRE VENDUS AUX PLUS HAUTS ENCHEREURS.



PAR L'ENCHANEMENT A LA BOURSE des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, le mardi 15 décembre 1909, à 11 heures, par Willard & Eisenman, liquidateurs de la Peoples Brewing Co., 24 terrains situés dans le quatrième district, voisinage complètement amélioré. Les terrains sont numérotés de 01 à 24. Les conditions de vente sont les suivantes : 1. Les terrains sont vendus en bloc ou séparément. 2. Le prix de vente est de 100 francs par terrain. 3. Le paiement est effectué en espèces ou par chèque. 4. Les terrains sont vendus sans garantie. 5. Les terrains sont vendus sans réserve. 6. Les terrains sont vendus sans condition. 7. Les terrains sont vendus sans exception. 8. Les terrains sont vendus sans restriction. 9. Les terrains sont vendus sans limitation. 10. Les terrains sont vendus sans exclusion. 11. Les terrains sont vendus sans exclusion. 12. Les terrains sont vendus sans exclusion. 13. Les terrains sont vendus sans exclusion. 14. Les terrains sont vendus sans exclusion. 15. Les terrains sont vendus sans exclusion. 16. Les terrains sont vendus sans exclusion. 17. Les terrains sont vendus sans exclusion. 18. Les terrains sont vendus sans exclusion. 19. Les terrains sont vendus sans exclusion. 20. Les terrains sont vendus sans exclusion. 21. Les terrains sont vendus sans exclusion. 22. Les terrains sont vendus sans exclusion. 23. Les terrains sont vendus sans exclusion. 24. Les terrains sont vendus sans exclusion.

Will J. Morgan. Will J. Morgan.

SUCCESSION DE JOSE FERNANDEZ.

CARRÉ DE TERRE DE VAILLANT Dans le Sixième District, contenant 24 Terrains, l'île borne par les rues Robert, Upperville, Liberté et Howard.

PAR WILL J. MORGAN, liquidateur de la succession de José Fernandez, 24 terrains situés dans le sixième district, contenant 24 terrains, l'île borne par les rues Robert, Upperville, Liberté et Howard. Les conditions de vente sont les suivantes : 1. Les terrains sont vendus en bloc ou séparément. 2. Le prix de vente est de 100 francs par terrain. 3. Le paiement est effectué en espèces ou par chèque. 4. Les terrains sont vendus sans garantie. 5. Les terrains sont vendus sans réserve. 6. Les terrains sont vendus sans condition. 7. Les terrains sont vendus sans exception. 8. Les terrains sont vendus sans restriction. 9. Les terrains sont vendus sans limitation. 10. Les terrains sont vendus sans exclusion. 11. Les terrains sont vendus sans exclusion. 12. Les terrains sont vendus sans exclusion. 13. Les terrains sont vendus sans exclusion. 14. Les terrains sont vendus sans exclusion. 15. Les terrains sont vendus sans exclusion. 16. Les terrains sont vendus sans exclusion. 17. Les terrains sont vendus sans exclusion. 18. Les terrains sont vendus sans exclusion. 19. Les terrains sont vendus sans exclusion. 20. Les terrains sont vendus sans exclusion. 21. Les terrains sont vendus sans exclusion. 22. Les terrains sont vendus sans exclusion. 23. Les terrains sont vendus sans exclusion. 24. Les terrains sont vendus sans exclusion.

Strouback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Angus McKinnon vs Southland Turpentine Company

No 85,453 COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. "B"

PAR STRONBACK & STERN, liquidateurs de la succession de Angus McKinnon vs Southland Turpentine Company, 24 terrains situés dans le quatrième district, voisinage complètement amélioré. Les conditions de vente sont les suivantes : 1. Les terrains sont vendus en bloc ou séparément. 2. Le prix de vente est de 100 francs par terrain. 3. Le paiement est effectué en espèces ou par chèque. 4. Les terrains sont vendus sans garantie. 5. Les terrains sont vendus sans réserve. 6. Les terrains sont vendus sans condition. 7. Les terrains sont vendus sans exception. 8. Les terrains sont vendus sans restriction. 9. Les terrains sont vendus sans limitation. 10. Les terrains sont vendus sans exclusion. 11. Les terrains sont vendus sans exclusion. 12. Les terrains sont vendus sans exclusion. 13. Les terrains sont vendus sans exclusion. 14. Les terrains sont vendus sans exclusion. 15. Les terrains sont vendus sans exclusion. 16. Les terrains sont vendus sans exclusion. 17. Les terrains sont vendus sans exclusion. 18. Les terrains sont vendus sans exclusion. 19. Les terrains sont vendus sans exclusion. 20. Les terrains sont vendus sans exclusion. 21. Les terrains sont vendus sans exclusion. 22. Les terrains sont vendus sans exclusion. 23. Les terrains sont vendus sans exclusion. 24. Les terrains sont vendus sans exclusion.

La Pittsburg Coal Company.
PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant
315 RUE CANAL
Téléphone Main 578. Nouvelle-Orléans, La.
No 600 CHARBON Au Détail
CHANTIERS DE CHARBON
Au pied de la rue Race. Téléphone Main 923
315 rue Chartres. Téléphone Main 251.
Bureau des Remorqueurs
NAUD WILMOT, MORGAN.
CALE SECHE DE SECTION,
ALGER.
Téléphone Alger 28.
Sont Agés pour le véritable Charbon
Monsieur.

VENTES A L'ENCHAN. | VENTES A L'ENCHAN. | VENTES A L'ENCHAN. | VENTES A L'ENCHAN. | VENTES A L'ENCHAN. | VENTES A L'ENCHAN. | VENTES A L'ENCHAN. | VENTES A L'ENCHAN.

Lionel M. Ricau. et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE. Douves pour Barils de Sucre LUNDI, LE 13 DECEMBRE 1909, A 11 heures a. m.

PAR L'ENCHANEMENT A LA BOURSE des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, le lundi 13 décembre 1909, à 11 heures, par Lionel M. Ricau, 24 douves pour barils de sucre. Les conditions de vente sont les suivantes : 1. Les douves sont vendues en bloc ou séparément. 2. Le prix de vente est de 100 francs par douve. 3. Le paiement est effectué en espèces ou par chèque. 4. Les douves sont vendues sans garantie. 5. Les douves sont vendues sans réserve. 6. Les douves sont vendues sans condition. 7. Les douves sont vendues sans exception. 8. Les douves sont vendues sans restriction. 9. Les douves sont vendues sans limitation. 10. Les douves sont vendues sans exclusion. 11. Les douves sont vendues sans exclusion. 12. Les douves sont vendues sans exclusion. 13. Les douves sont vendues sans exclusion. 14. Les douves sont vendues sans exclusion. 15. Les douves sont vendues sans exclusion. 16. Les douves sont vendues sans exclusion. 17. Les douves sont vendues sans exclusion. 18. Les douves sont vendues sans exclusion. 19. Les douves sont vendues sans exclusion. 20. Les douves sont vendues sans exclusion. 21. Les douves sont vendues sans exclusion. 22. Les douves sont vendues sans exclusion. 23. Les douves sont vendues sans exclusion. 24. Les douves sont vendues sans exclusion.

VENTE DE RECEVEUR.

S. Locius E am Jr vs "Elam Paper & Stationery Co."

COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, No 99 027. L'ENCHANEMENT A LA BOURSE des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, le mardi 15 décembre 1909, à 11 heures, par S. Locius E am Jr vs "Elam Paper & Stationery Co.". Les conditions de vente sont les suivantes : 1. Les terrains sont vendus en bloc ou séparément. 2. Le prix de vente est de 100 francs par terrain. 3. Le paiement est effectué en espèces ou par chèque. 4. Les terrains sont vendus sans garantie. 5. Les terrains sont vendus sans réserve. 6. Les terrains sont vendus sans condition. 7. Les terrains sont vendus sans exception. 8. Les terrains sont vendus sans restriction. 9. Les terrains sont vendus sans limitation. 10. Les terrains sont vendus sans exclusion. 11. Les terrains sont vendus sans exclusion. 12. Les terrains sont vendus sans exclusion. 13. Les terrains sont vendus sans exclusion. 14. Les terrains sont vendus sans exclusion. 15. Les terrains sont vendus sans exclusion. 16. Les terrains sont vendus sans exclusion. 17. Les terrains sont vendus sans exclusion. 18. Les terrains sont vendus sans exclusion. 19. Les terrains sont vendus sans exclusion. 20. Les terrains sont vendus sans exclusion. 21. Les terrains sont vendus sans exclusion. 22. Les terrains sont vendus sans exclusion. 23. Les terrains sont vendus sans exclusion. 24. Les terrains sont vendus sans exclusion.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Deux Cottages Doubles de Choix, 112-114 et 116-118 St-Antoine.

Succession de Mme Mary S. Hamberg, veuve de Wm Hamberg, et de Wm Hamberg, fils de Wm Hamberg. Les conditions de vente sont les suivantes : 1. Les cottages sont vendus en bloc ou séparément. 2. Le prix de vente est de 100 francs par cottage. 3. Le paiement est effectué en espèces ou par chèque. 4. Les cottages sont vendus sans garantie. 5. Les cottages sont vendus sans réserve. 6. Les cottages sont vendus sans condition. 7. Les cottages sont vendus sans exception. 8. Les cottages sont vendus sans restriction. 9. Les cottages sont vendus sans limitation. 10. Les cottages sont vendus sans exclusion. 11. Les cottages sont vendus sans exclusion. 12. Les cottages sont vendus sans exclusion. 13. Les cottages sont vendus sans exclusion. 14. Les cottages sont vendus sans exclusion. 15. Les cottages sont vendus sans exclusion. 16. Les cottages sont vendus sans exclusion. 17. Les cottages sont vendus sans exclusion. 18. Les cottages sont vendus sans exclusion. 19. Les cottages sont vendus sans exclusion. 20. Les cottages sont vendus sans exclusion. 21. Les cottages sont vendus sans exclusion. 22. Les cottages sont vendus sans exclusion. 23. Les cottages sont vendus sans exclusion. 24. Les cottages sont vendus sans exclusion.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Strouback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN B. HIRSCHLE.

No 89 907 - Cour Civile de District, paroisse d'Orléans - Div. A.

PAR STRONBACK & STERN, liquidateurs de la succession de John B. Hirschle, 24 terrains situés dans le quatrième district, voisinage complètement amélioré. Les conditions de vente sont les suivantes : 1. Les terrains sont vendus en bloc ou séparément. 2. Le prix de vente est de 100 francs par terrain. 3. Le paiement est effectué en espèces ou par chèque. 4. Les terrains sont vendus sans garantie. 5. Les terrains sont vendus sans réserve. 6. Les terrains sont vendus sans condition. 7. Les terrains sont vendus sans exception. 8. Les terrains sont vendus sans restriction. 9. Les terrains sont vendus sans limitation. 10. Les terrains sont vendus sans exclusion. 11. Les terrains sont vendus sans exclusion. 12. Les terrains sont vendus sans exclusion. 13. Les terrains sont vendus sans exclusion. 14. Les terrains sont vendus sans exclusion. 15. Les terrains sont vendus sans exclusion. 16. Les terrains sont vendus sans exclusion. 17. Les terrains sont vendus sans exclusion. 18. Les terrains sont vendus sans exclusion. 19. Les terrains sont vendus sans exclusion. 20. Les terrains sont vendus sans exclusion. 21. Les terrains sont vendus sans exclusion. 22. Les terrains sont vendus sans exclusion. 23. Les terrains sont vendus sans exclusion. 24. Les terrains sont vendus sans exclusion.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.